
IMPORTANT A LIRE : MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Nous vous recommandons d'imprimer ce document pour plus de facilité. (clic droit, imprimer).

1. Ajouts

Ajout acte temporaire VAC : Vaccination COVID19 lors d'une consultation (25€)

Pour la vaccination seule (sans consultation), facturer K5 (acte NGAP K coefficient 5) tarifé 9.60€.

Il est interdit de cumuler un K5 avec une G ou CS.

Les actes doivent être cotés en exonération 3 pour une prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale

Pour plus d'informations, contactez votre CPAM.